

**PREMIERES ASSISES NATIONALES DU CONGO
POUR
L'ALTERNANCE DEMOCRATIQUE
(07-10 Juin 2014, Paris, France)**

**CHARTE
DES FORCES VIVES DE LA NATION
POUR
L'ALTERNANCE DEMOCRATIQUE**

I. PRÉAMBULE

Considérant la Charte des Droits et des Libertés adoptée par la Conférence Nationale Souveraine de 1991, inscrite dans la Constitution du 15 mars 1992 puis réaffirmée par celle du 20 janvier 2002,

Considérant que le principe de l'alternance démocratique par la limitation du nombre de mandats du Président de la République a été inscrit dans la Constitution du 15 mars 1992 en son article 68 puis réaffirmé dans celle du 20 janvier 2002 en ses articles 57 et 185,

Considérant l'article 185 de la Constitution du 20 janvier 2002 qui stipule : *«L'initiative de la révision de la Constitution appartient, concurremment, au Président de la République et aux membres du Parlement. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine, le caractère laïc de l'État, le nombre de mandats du Président de la République ainsi que les droits et normes énoncés aux titres I et II ne peuvent faire l'objet de révision.»*

Considérant que depuis 2002 aucun processus électoral n'a respecté les normes édictées par la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance adoptée par l'Union Africaine le 30 janvier 2007 et signée par notre pays, la République du Congo,

Considérant la faillite morale de l'État caractérisée par l'absence des fondamentaux d'une bonne gouvernance basée sur la transparence, l'égalité des chances des citoyens devant un État de droit,

Considérant la crise multidimensionnelle et la misère dans lesquelles survit le peuple congolais malgré les ressources financières sans précédent qui sont accumulées au nom de l'Etat congolais par une minorité clanique dont l'agenda caché semble être d'instaurer en République du Congo une « présidence à vie » et même une monarchie héréditaire sous une forme ou une autre,

En vue de rompre avec la culture de la violence politique qui caractérise l'histoire de notre pays depuis les élections législatives du 2 janvier 1956, une violence politique constatée lors de l'avènement de la République en novembre 1958 et surtout sous les régimes qui se sont succédé après août 1963,

Nous appuyant sur d'Amérique la mobilisation des Congolaises et des Congolais de l'étranger venus d'Europe, d'Asie, du Moyen Orient et d'Afrique, rejoints par des acteurs de la société civile et politique venus expressément de Brazzaville pour la tenue, à Paris, du 7 au 10 juin 2014, des ***Premières Assises Nationales du Congo pour l'Alternance Démocratique***,

Nous fondant sur les appels lancés en vue du plus vaste rassemblement des citoyennes et des citoyens congolais lors des *Premières Assises Nationales du Congo pour l'Alternance Démocratique*, ces appels lancés par les forces vives de la nation en construction en République du Congo,

Proclamant que l'alternance démocratique est une condition inaliénable pour l'accomplissement de notre cause, la démocratie, et pour l'existence de la République en tant que telle au Congo,

Nous nous engageons à affirmer nos valeurs, à atteindre des objectifs définis à l'horizon 2016 puis au-delà, et à réaliser des actions correspondant à une plateforme programmatique, le tout en vue d'assurer le respect de la tradition de l'alternance démocratique qui existe au Congo depuis la restauration de la démocratie par la Conférence Nationale Souveraine de 1991.

II-VALEURS

Nos valeurs correspondent aux principes suivants :

Le Congo est une République démocratique une et indivisible dont la devise est : « Unité, Travail, Progrès » ;

Le Congo est une nation en construction sur la base d'un Etat laïc, un Etat de droit garantissant l'égalité des chances de tous les citoyens, sans distinction d'ethnie, de région, de sexe, de toute croyance idéologique philosophique ou religieuse;

La souveraineté appartient au peuple congolais et à lui seul ;

La dignité, à travers le *ki muntu* ou le *bo moto*, est une valeur suprême, au fondement de la solidarité et du sens du triptyque vérité- justice- réconciliation ;

Les institutions doivent être des institutions fortes qui rendent les hommes et les femmes efficaces et légitimant leur action dans la gestion des affaires de la Cité. Les institutions républicaines fortes doivent permettre l'amélioration des mœurs, de l'éthique et de la morale politique en vue d'assurer une paix civile durable ;

La valorisation des ressources humaines à travers les politiques publiques en matière de santé et d'éducation doit reposer sur l'égalité des droits de toutes les citoyennes et de tous les citoyens ;

Les ressources financières générées par la valorisation des ressources naturelles du Congo sont des ressources publiques et ne peuvent nullement faire l'objet d'une appropriation privative par un quelconque gouvernant ou un quelconque clan ou une quelconque famille exerçant le pouvoir d'Etat ;

La force publique doit être une institution républicaine composée de Congolaises et de Congolais issus de toutes les ethnies dans l'esprit de l'affirmation de la citoyenneté et face à des droits et à des obligations qui doivent être les mêmes pour la valorisation de chaque militaire, de chaque policier et de chaque gendarme, sans discrimination ethnique, régionale ou autre ;

La préparation de l'alternance démocratique par l'élection du Président de la République au suffrage universel direct doit constituer un mouvement pour proposer des alternatives en termes de choix institutionnels permettant d'en finir avec tout système d'exception et avec tout système qui trouve dans la pauvreté et dans la misère du peuple les opportunités nécessaires pour assurer une clientèle aux acteurs politiques.

III-OBJECTIFS

Nos objectifs sont les trois que voici:

Premier objectif: le non-changement et la non-révision de la Constitution du 20 janvier 2002 ;

Deuxième objectif : la remise en cause du système électoral actuel qui est non-conforme aux normes internationalement reconnues. Cette remise en cause signifie :

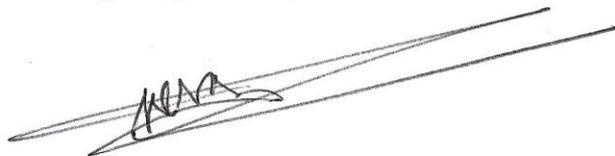
- primo : l'annulation des résultats du recensement administratif spécial de 2013 ;
- secundo : la mise en place d'une Commission Electorale Indépendante en vue des élections libres, transparentes et démocratiques conformément à la Charte pour la Démocratie, les Elections et la Gouvernance Démocratique adoptée par l'Union Africaine et signée par le Congo ;
- tertio : l'établissement d'un fichier électoral conformément aux dispositions reconnues internationalement et qui ont permis, d'une part, la réussite des diverses élections post-Conférence Nationale Souveraine en 1992, et d'autre part, les mesures prises consensuellement en 1997 pour la préparation de l'élection présidentielle.

Troisième objectif: la dénonciation systématique de la mauvaise gouvernance, source de la misère amplifiée par le pouvoir en place, ce qui justifie davantage la nécessité de l'alternance démocratique et la nécessité d'une alternative au système actuel.

Adoptée par les *Premières Assises Nationales du Congo pour l'Alternance Démocratique*

A Paris, le 10 juin 2014,

Signée par le **Coordonnateur**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Malekat', is written over two parallel diagonal lines that serve as a signature line.

Jean-Luc MALEKAT

Et par le **Président d'Honneur**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J-E Sathoud', is written over a single horizontal line that serves as a signature line.

Jean-Edouard SATHOUD

